



Visite medicale pour reprise du travail apres une maladie profess

Par **grafiti6581**, le **10/12/2009** à **17:35**

Bonjour, rnje dois reprendre le travail le mois prochain. rnsuite a une maladie professionnelle reconnue, le médecin du travail me précise que mon employeur n'adhère pas pour moi. rnaprès renseignement auprès de l'inspection du travail, j'apprends que pour les personnes payer par chèque emploi ou, travaillant chez des particulier, l'employeur n'est pas obligé de cotiser et, ceci même a temps plein (ce qui est mon cas). rncomment dois-je me prendre pour être reconnue apte ou inapte. rnsachant que je vais être licencié, comment faire reconnaître mes droits. rnje suis actuellement reconnue travailleur handicapée. rnmerci de votre aide